



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Crise sanitaire en Outre-mer

Question au Gouvernement n° 4682

Texte de la question

CRISE SANITAIRE EN OUTRE-MER

M. le président. La parole est à M. Jean-Hugues Ratenon.

M. Jean-Hugues Ratenon. Monsieur le ministre des solidarités et de la santé, c'est vous qui créez le chaos sanitaire, quand, à La Réunion, les services de réanimation et de médecine sont saturés, avec huit blocs opératoires fermés, entraînant la déprogrammation des opérations. C'est vous qui créez le chaos sanitaire, quand, à Mayotte, le taux d'occupation des lits de réanimation est de 133 %, alors que le renfort des hôpitaux réunionnais est impossible. C'est vous qui créez le chaos sanitaire, quand, aux Antilles, l'hôpital public est en crise.

C'est vous qui créez le chaos sanitaire, quand vous avez refusé d'exiger des touristes vaccinés un test négatif lors de leur départ vers l'outre-mer (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe FI*) ; quand, aux Antilles, vous n'apportez que la répression comme réponse à la colère, en déployant le GIGN – Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale – et le RAID – recherche assistance intervention dissuasion – (Mêmes mouvements) ; quand vous refusez de rétablir le droit à l'eau comme premier geste barrière ; quand vous suspendez des soignants (Mêmes mouvements) dans des établissements de santé déjà à bout de souffle ; quand des soignants vaccinés, testés positifs, doivent travailler, mais pas les soignants non vaccinés testés négatifs (Mêmes mouvements) ; quand vous affirmez que l'outre-mer dispose de capacités hospitalières restreintes, tout en continuant à maltraiter les soignants.

En outre-mer, vous avez mené l'hôpital à l'effondrement,...

Un député du groupe FI. Voilà !

M. Jean-Hugues Ratenon. ...en refusant la révision du coefficient géographique, alors que c'était une demande maintes fois exprimée par la délégation aux outre-mer (*Mêmes mouvements*). Conséquence : une surmortalité en outre-mer, allant de 13 % à La Réunion jusqu'à 56 % en Martinique, contre 4 % ici. Des morts qui ne sont pas seulement dus à la covid, mais aussi aux déprogrammations de traitement et au manque de moyens. (Mêmes mouvements.)

Oui, c'est vous qui créez le chaos sanitaire en faisant du vaccin la seule solution. Arrêtez l'hécatombe, donnez les moyens à l'hôpital public. Monsieur le ministre, comptez-vous agir pour limiter le nombre de morts et de gens en détresse ? Comptez-vous agir pour arrêter le tri des malades ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe FI.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé de l'enfance et des familles.

M. Adrien Taquet, *secrétaire d'État chargé de l'enfance et des familles*. Évitions de céder aux facilités rhétoriques, à l'outrance (*Protestations sur les bancs du groupe FI*),...

Mme Mathilde Panot. Non !

M. Ugo Bernalicis. Cher monsieur Taquet, pas vous, pas ça !

M. Adrien Taquet, *secrétaire d'État*voire à la simplification. La situation actuelle dans notre pays, notamment dans les territoires d'outre-mer, justifie que nous soyons mesurés. Je vais partager avec vous quelques éléments auxquels la population de La Réunion et de l'outre-mer sera attentive. C'est une réalité, la dynamique épidémique à La Réunion est défavorable. Oui, monsieur le député, les indicateurs épidémiologiques montrent un accroissement de la circulation virale lié à la concomitance – vous le savez – des vagues delta et omicron.

En date du 9 janvier, le taux d'incidence dépassait 2 000 cas pour 100 000 habitants, en forte hausse, avec un taux de positivité de 25 %, lui-même en augmentation. En conséquence, l'impact sur le système hospitalier se fait plus pressant – c'est une réalité –, même si – je tiens ici à rassurer ceux qui nous écoutent, contrairement à vous – il reste maîtrisable à ce stade, compte tenu notamment de la montée en charge déjà amorcée.

Oui, il y a des déprogrammations chirurgicales qui permettent de dégager des lits de réanimation dans les secteurs sous tension. Dans ce contexte de circulation active du virus, l'état d'urgence sanitaire a été réinstauré le 28 décembre dernier. Plusieurs mesures sont entrées en vigueur à compter du 1er janvier 2022, pour une période de trois semaines : couvre-feu de vingt et une heures à cinq heures, interdiction de certains événements culturels, sportifs et commerciaux, interdiction de rassemblements festifs privés dans certains établissements recevant du public (ERP), rétablissement des jauges...

Mme Mathilde Panot. Et de la répression aussi !

M. Adrien Taquet, *secrétaire d'État*dans l'ensemble des ERP, ou encore un certain nombre de limitations dans les lieux de restauration.

Nous ne pouvons pas exclure de nouvelles mesures, monsieur le député, compte tenu de l'évolution des indicateurs. Bien sûr, nous comprenons la fatigue des populations et des professionnels.

Mme Mathilde Panot. C'est vous qui en êtes responsables !

M. Adrien Taquet, *secrétaire d'État* . Face à cette situation, il n'y a qu'une solution : la vaccination, dont je ne peux que regretter la décélération.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Hugues Ratenon](#)

Circonscription : Réunion (5^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4682

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Enfance et familles

Ministère attributaire : Enfance et familles

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 janvier 2022](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [12 janvier 2022](#)